

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Courbe RD du Bois de Clairoux	Rivière	Venette	101,540	102,000	Choisy-au-Bac, Janville, Clairoux

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en juillet 2020.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
2568	2020-ROI-PK 101.900	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 25/02/2020.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	X
	o Rural	X
	o Industriel	
	o Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
60DREAL20130001 - PPRI Oise-Aisne amont de Compiègne - PPRI prescrit le 28/12/2011, non approuvé ; zonage par aléas
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR185	L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2021	Bon état en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03134000 - L'Oise à Compiègne 1), environ 9 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont l'anguille, le goujon, la preche commune, le gardon et le chevesne. Les espèces secondaires sont la grémille, le chabot et la vandoise.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges naturelles

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Oise canalisée (en aval de la confluence avec le canal latéral à l'Oise - commune de Janville) n'est pas concernée par l'arrêté relatif au frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Courbe RD du Bois de Clairoux	Écologie	ZPS (<i>Zone de protection spéciale</i>)	Non		
		ZNIEFF 2 (<i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i>)	Non		
		ZNIEFF 1 (<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i>)	Oui	220014322 - MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE ET OURSCAMPS-CARLEPONT	
		ZICO (<i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i>)	Oui	pe03 - FORETS PICARDES: COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP	
		SIC (<i>Site d'intérêt communautaire</i>)	Non		
		APB (<i>Arrêtés de protection de biotope</i>)	Non		
		Ramsar (<i>zone humide d'importance internationale</i>)	Non		
		RNCFS (<i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i>)	Non		
		CEN (<i>conservatoire d'espaces naturels</i>)	Non		
		CDL (<i>Conservatoire du Littoral</i>)	Non		
		PN (<i>Parc national</i>)	Non		
		PNR (<i>Parc naturel régional</i>)	Non		
		RNN (<i>réserve naturelle nationale</i>)	Non		
		RNR (<i>réserve naturelle régionale</i>)	Non		
		RB (<i>réserve de biosphère</i>)	Non		
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui		MONT GANELON
		Site classé	Non		

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, ide mélanote et vandoise ont été recensées à la station de Compiègne.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Courbe RD du Bois de Clairoix	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale en raison de la présence d'espèces de poissons protégées et / ou menacées et de la présence possible de leur zone de reproduction.

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie.

Le site est également inclus dans 2 zones d'intérêt écologique (ZNIEFF 1 et ZICO). L'intérêt de ces massifs forestiers réside dans la présence de milieux remarquables et notamment boisés. Ces massifs sont reconnus comme zone d'importance communautaire pour les oiseaux ; on recense de nombreuses espèces d'oiseau rares et/ou menacées, nicheuses ou migratrices, dont certaines sont inféodées aux milieux humides ou aquatiques.

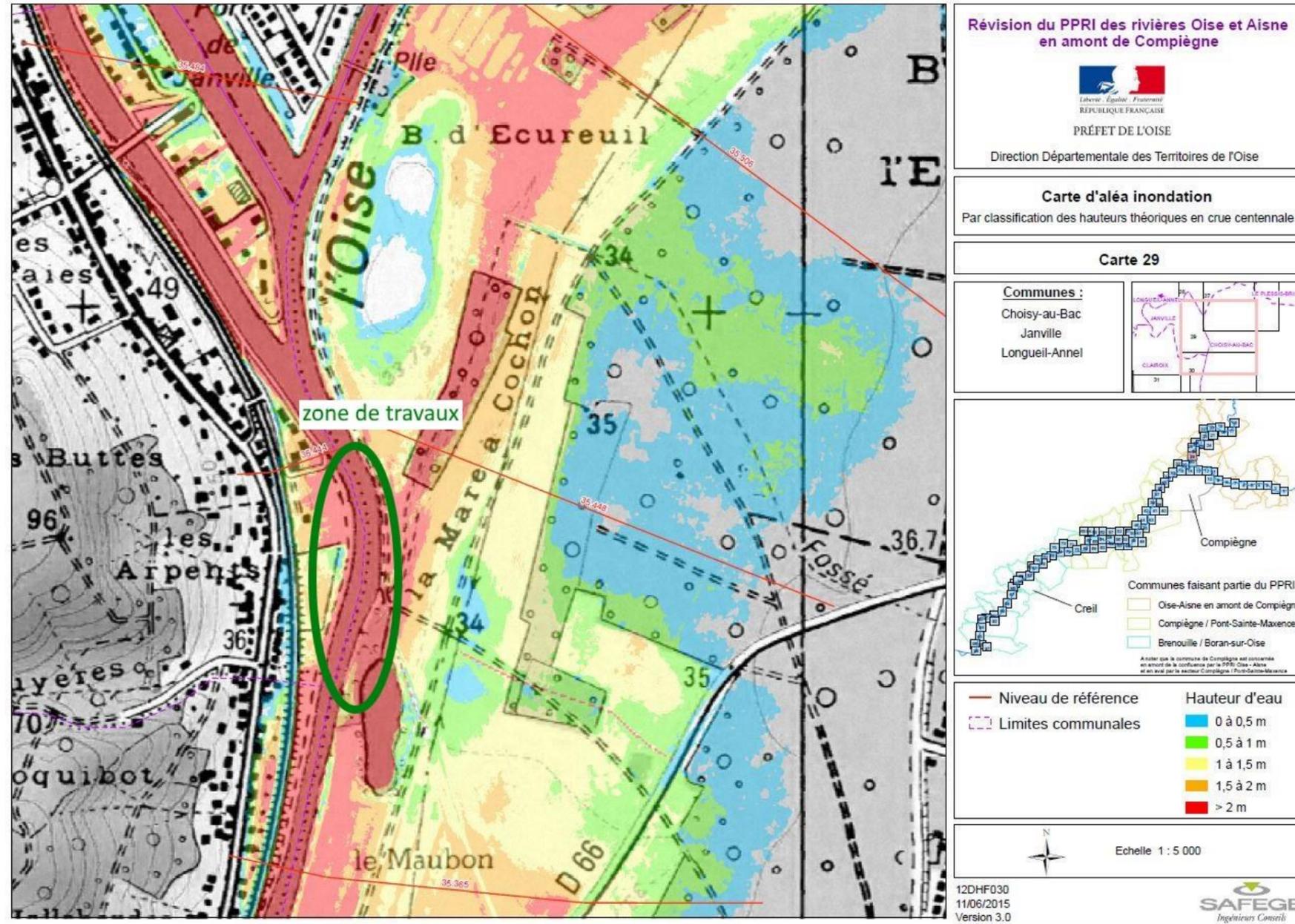
Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours). Afin de limiter la gêne aux différentes espèces (oiseaux notamment), des horaires adaptés seront mis en place de manière à réduire le niveau de bruit rencontré.

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Les sédiments seront transportés par barges et ne pourront impacter les massifs forestiers.

De même, concernant la proximité du site inscrit (MONT GANELON), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

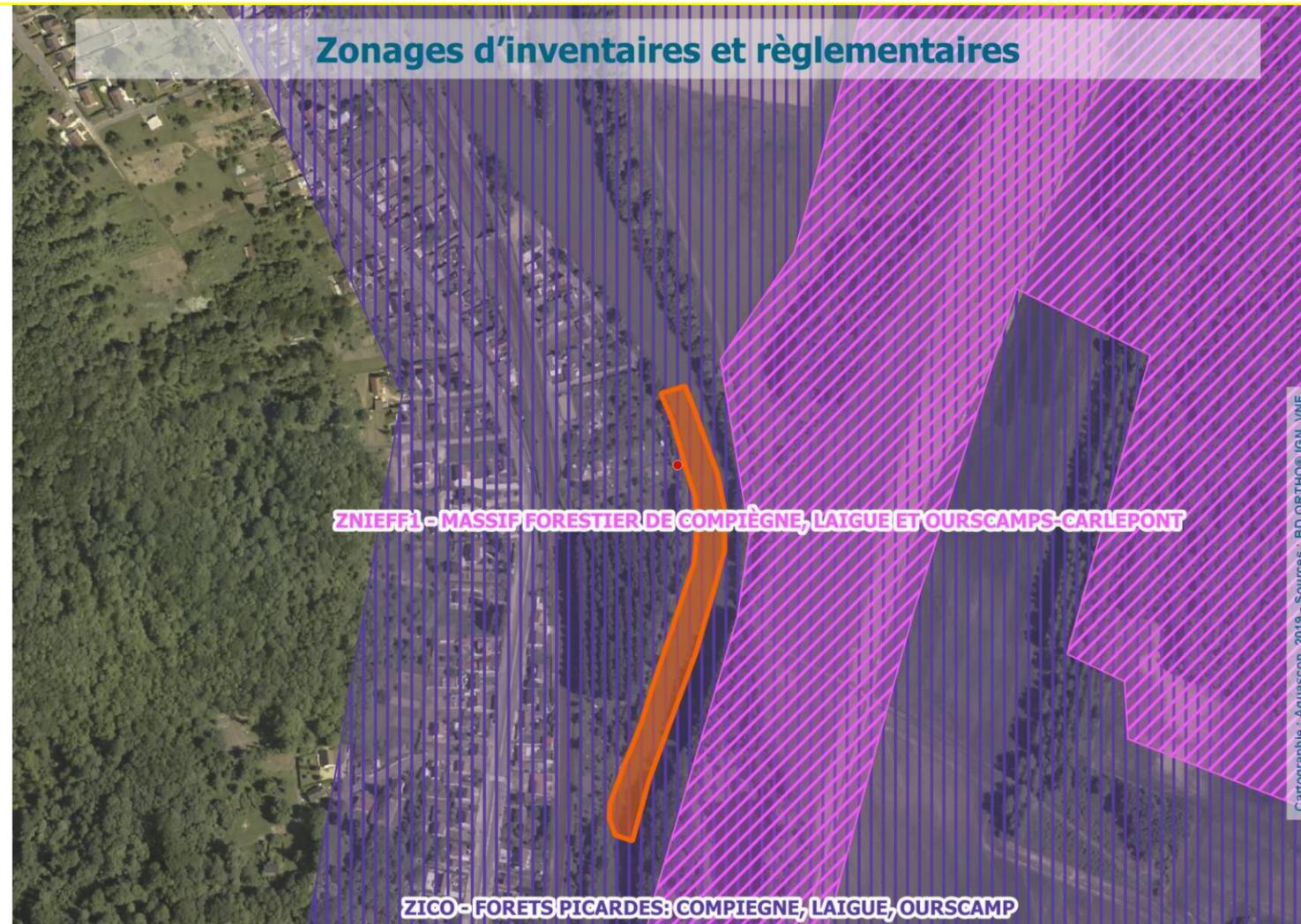
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel

